



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Politique et réglementation

Question écrite n° 8679

Texte de la question

M. Eric Dolige attire l'attention de M. le ministre de l'économie sur les problèmes rencontrés par de nombreux petits commerçants victimes de cambriolages répétés sur une courte période pour être couverts par une assurance. En conséquence, il lui demande s'il ne serait pas possible de mettre en place une réglementation minimale pour ne pas placer ces commerçants dans une situation particulièrement fragile, alors qu'ils sont les premières victimes.

Texte de la réponse

Un certain nombre de commerçants ou de particuliers, victimes de cambriolages répétés sur un court laps de temps, rencontrent des difficultés pour trouver une couverture d'assurance. Sans nier les graves conséquences financières et humaines de ces difficultés, il convient de rappeler qu'un des principes de base de l'assurance de dommages, dont fait partie l'assurance contre le vol, est qu'il n'est possible d'assurer qu'un événement aléatoire. Or, lorsque des cambriolages répétés ont lieu dans un intervalle très court, la probabilité de voir survenir un nouveau cambriolage peut devenir tellement forte que l'assureur devrait théoriquement proposer une prime d'assurance proche de la valeur assurée. Par ailleurs, la mutualisation des risques ne peut se faire qu'entre des assurés présentant un niveau de risque comparable, sauf à voir les assurés présentant un risque faible payer des primes très élevées pour compenser les sinistres des assurés présentant un risque fort, ce qui n'est pas possible dans un contexte concurrentiel. C'est donc les principes mêmes du fonctionnement du marché de l'assurance qui expliquent la difficulté des assureurs à apporter une garantie lorsque les sinistres sont trop fréquents. En définitive, ces difficultés ne relèvent pas d'un mauvais fonctionnement du marché de l'assurance. Des mesures d'ordre public pour réduire la fréquence des délits devraient permettre de revenir à des situations normalement assurables.

Données clés

Auteur : [M. Dolige Éric](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8679

Rubrique : Assurances

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 décembre 1993, page 4319

Réponse publiée le : 17 janvier 1994, page 235